



RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

Conseil communautaire du 14 octobre 2024

Table des matières

1. INTRODUCTION	3
2. LE CONTEXTE.....	3
Contexte général	3
Contexte local.....	6
3. LE PROJET DE LOI DE FINANCES (PLF) 2025 TRES INCERTAIN	6
A) La loi de finances pour 2024 précise dans son article 191 comment la transition écologique est prise en compte dans les budgets des collectivités :	7
B) Le programme de stabilité 2024 – 2027 reprend les objectifs principaux du programme de stabilité précédent :	7
C) La loi de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027 a été publiée le 19 décembre 2023.....	7
D) Le rapport sur le plafond des dépenses 2025 :	9
E) La loi de finances 2025 devra par ailleurs apporter des réponses au risque de PDE (procédure pour déficit excessif) qui vise la France.	9
4. LA SITUATION FINANCIERE DU GRAND CHAROLAIS	10
A) La période 2020–2023 :	10
B) La CAF nette permet de financer les investissements 2025 sans emprunt :	10
C) Exécution du BP 2024 au 11 septembre 2024	11
D) Focus sur des variations prévisibles en 2025	13
E) L'endettement de la communauté de communes et le profil d'extinction de la dette :	14
5 - LES ORIENTATIONS 2025	15
A) Le projet de territoire, cap vers demain	15
B) L'évolution des effectifs du temps de travail et de la formation pour servir le projet de territoire :	17
B) Les recettes fiscales :	19
C) Les recettes, les dotations.....	20
D) Les recettes les produits des services	20
E) Les recettes liées aux placements dans l'attente de réemploi	21
F) Une projection sur les investissements 2025.....	21
1 - Les investissements en cours.....	21
2 - Les nouveaux investissements	23
6 – LES ENGAGEMENTS PLURI ANNUELS	23
A) Les autorisations de programme (AP) et des crédits de paiement (CP) : Investissement.....	23
B) Les autorisations d'engagement et les crédits de paiement : Fonctionnement.....	24
C) Le plan d'investissement pluriannuel (PPI).....	24
7 - LES ORIENTATIONS DES BUDGETS ANNEXES.....	24
A) Budget déchets ménagers (023) :	24
B) Budget SPANC (31) :	25
C) Budget maison de santé (049)	26
D) Budget lotissement LIGERVAL (056).....	26
E) Budget ZAC des Muriers (64)	26
F) Budget office du tourisme (72)	27
G) Budget Port de Plaisance (80).....	27
H) Budget GEMAPI (114) :	27

1. INTRODUCTION

L'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit par renvoi des dispositions de l'article L. 5211-36 que dans les EPCI de 3 500 habitants et plus, un rapport sur les orientations budgétaires envisagées est réalisé dans un délai de 2 mois précédant l'examen du budget primitif.

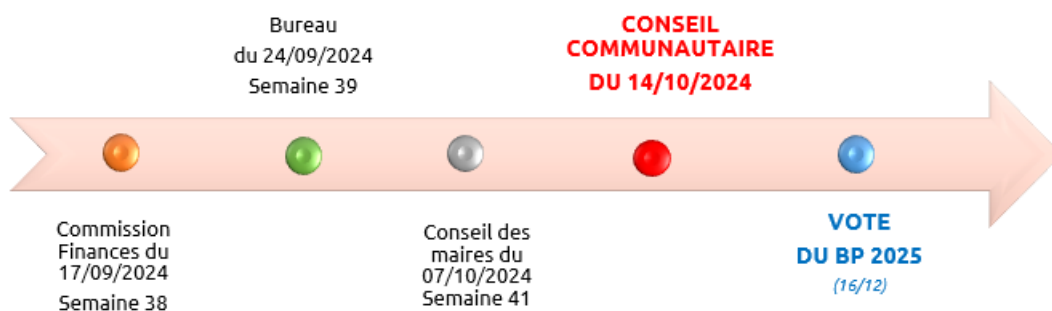
Depuis 2024 le budget de la collectivité est établi sous la nomenclature M57. Le débat d'orientations budgétaires doit donc intervenir dans un délai de 10 semaines maximum avant le vote du budget pour la maquette M57.

Le délai de convocation aux réunions du conseil communautaire qui donneront lieu au débat au vote du budget sera de 12 jours afin d'améliorer l'information des élus communautaires, conformément aux dispositions qui découlent de la M57.

Le rapport d'orientation budgétaire sera transmis au représentant de l'Etat dans les 12 jours qui suivent la séance au cours de laquelle le point du jour est traité.

Le rapport d'orientation budgétaire est transmis aux communes membres de la communauté de communes.

La frise du temps ci-dessous rappelle les principales étapes de la gouvernance qui ont permis d'aboutir au présent Rapport d'orientations Budgétaires (ROB).



2. LE CONTEXTE

Contexte général

Le contexte général a d'années en années, une importance croissante dans les orientations budgétaires.

Les années COVID de 2020 et 2021 et leurs conséquences économiques ont modifié les repères de la communauté de communes le Grand Charolais.

La guerre en Ukraine depuis février 2022 et ses conséquences énergétiques et économiques n'a pas permis à la collectivité de retrouver une lecture financière et budgétaire apaisée. L'inflation et les hausses sans commune mesure des coûts de l'énergie ont brouillé certaines références.

Les tensions israélo-palestiniennes et leurs conséquences n'apaisent pas les incertitudes.

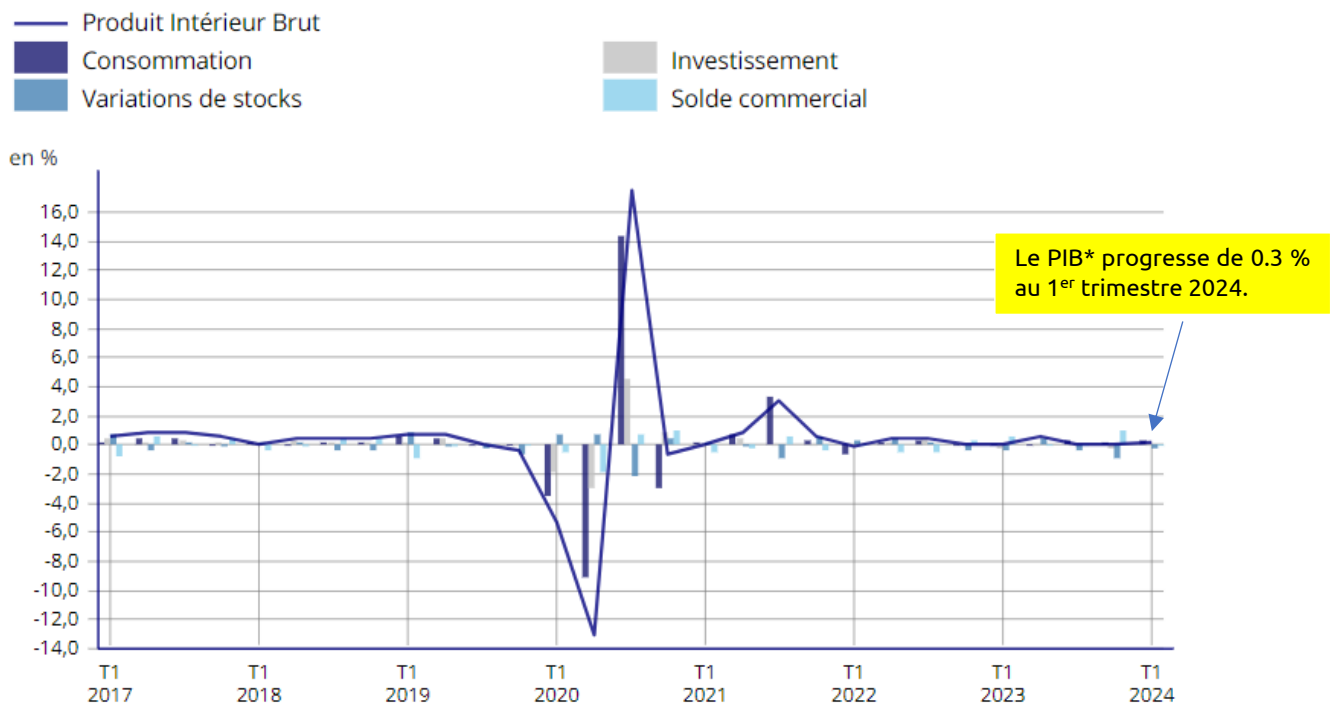
La dissolution de l'Assemblée nationale annoncée par le président de la République le 9 juin 2024 a entraîné l'interruption de tous les travaux législatifs en cours. La nouvelle composition de l'assemblée augure par ailleurs des interrogations sur le contenu de la prochaine loi de finances et ses conséquences sur les collectivités locales.

Les prévisionnistes restent prudents :

- Pour la banque de France « l'activité progresserait modérément en 2024 à 0,8 % » « En 2025 et 2026, la croissance se renforcerait de ce fait, pour atteindre 1,2 % et 1,6 %, soutenue en outre par la reprise de l'investissement privé à mesure que les taux d'intérêt se détendraient. »
- Pour la banque centrale européenne La hausse de l'IPCH (indice des prix à la consommation harmonisé) global devrait rester largement stable en 2024, avant de revenir à 2,2 % en 2025 et à 1,9 % en 2026.
- Pour l'OCDE l'inflation en glissement annuel dans la zone OCDE, mesurée par l'indice des prix à la consommation, a augmenté légèrement en mai 2024, pour atteindre 5.9 % pour diminuer légèrement à 5.6% en juin 2024.

Devant autant d'incertitude il a été choisi de ne suivre que deux paramètres dans l'écriture du présent ROB : 1) la croissance du PIB en France - 2) l'inflation en France selon les publications les plus récentes de l'INSEE.

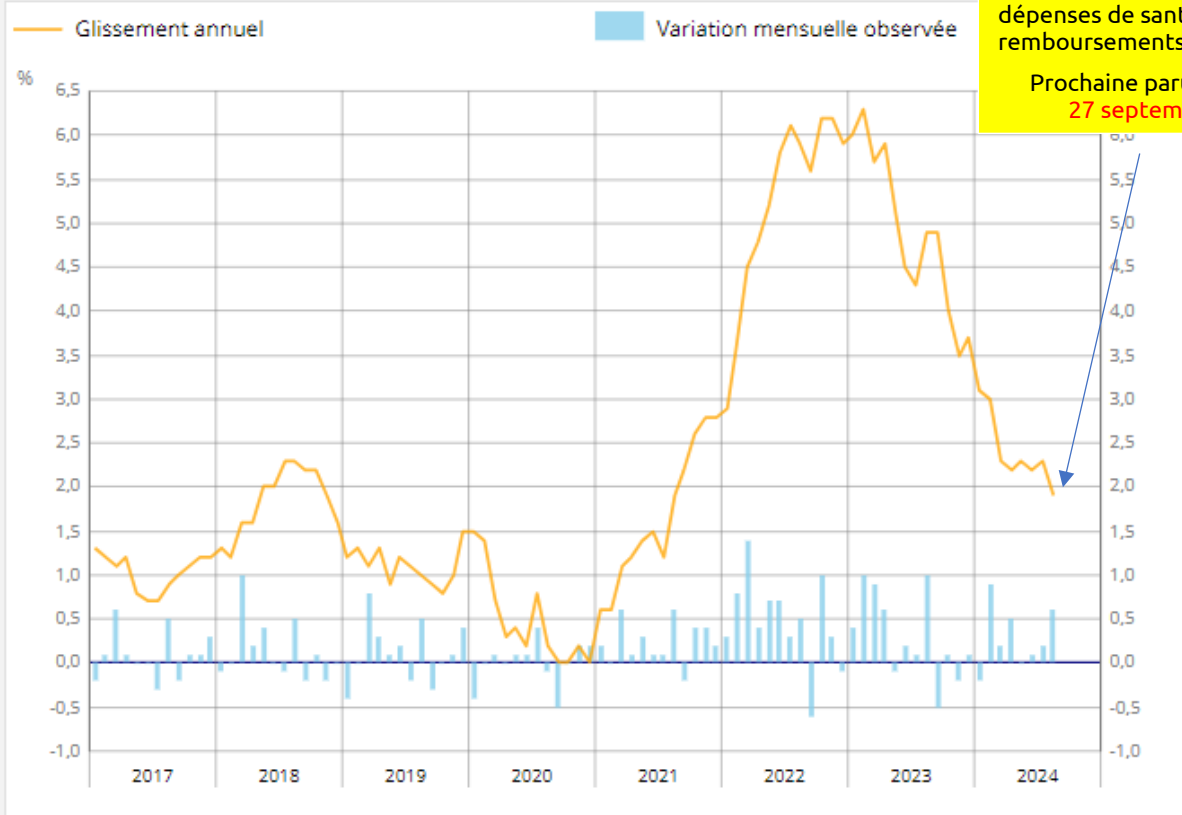
Le Produit Intérieur Brut et ses composantes



*Le PIB 2021 en euros courants est de 2 500 milliards

L'indice des prix augmente au mois de juillet 2024 de 2.6% contre 5.1 % pour le même mois un an auparavant. L'inflation ralentit sans être pour autant jugulée. En observant les 12 mois glissants on retiendra une inflation comprise entre 2 et 2.5 % en 2025.

Évolutions de l'indice des prix à la consommation



L'IPC inclus les dépenses de santé brut (IPCH inclus les dépenses de santé nettes des remboursements)

Prochaine parution INSEE :
27 septembre 2024

Champ : France entière

Source : Insee - indices des prix à la consommation

Contexte local

Le contexte local peut apporter un éclairage aux orientations budgétaires 2025.

La préparation du débat d'orientation budgétaire 2025 devra prendre en compte sur le plan local les éléments suivants :

- Un vieillissement de la population du Grand Charolais qui se consolide :

Évolution et structure de la population en 2021
Intercommunalité-Métropole de CC Le Grand Charolais (200071884)

POP T0 - Population par grandes tranches d'âges

Âge	2010	%	2015	%	2021	%
Ensemble	40 533	100,0	40 327	100,0	39 682	100,0
0 à 14 ans	6 524	16,1	6 309	15,6	5 894	14,9
15 à 29 ans	5 657	14,0	5 265	13,1	5 065	12,8
30 à 44 ans	7 199	17,8	6 570	16,3	5 879	14,8
45 à 59 ans	8 737	21,6	8 410	20,9	8 092	20,4
60 à 74 ans	7 333	18,1	8 157	20,2	9 016	22,7
75 ans ou plus	5 083	12,5	5 616	13,9	5 735	14,5

Sources : Insee, RP2010, RP2015 et RP2021, exploitations principales, géographie au 01/01/2024.

Les plus de 60 ans
représentent en 2021 : 37.2 %
contre 36.50 % en 2020 de la
population du Grand Charolais

- La fin de la hausse des taux annoncée :

En juillet 2022, la Banque centrale européenne décidait de relever drastiquement ses taux d'intérêts. Elle n'avait pas à cette époque augmenté son taux directeur depuis 11 ans. Cette hausse amorçait une série de dix relèvements des taux jusqu'en septembre dernier.

Ce jeudi 6 juin 2024, la présidente de la BCE Christine Lagarde annonce la fin de la période de hausse. La baisse n'opère pas un retour aux taux initiaux. Néanmoins une baisse de 25 points de base est annoncée, passant de 4 % à 3,75 %.

La Communauté de communes recherchera en 2025 à réduire sa sensibilité aux phénomènes de taux en étudiant son entrée au capital de l'Agence France Locale. Cette banque publique donnera à la collectivité la certitude de pouvoir soutenir sa politique d'investissement pour les années à venir.

3. LE PROJET DE LOI DE FINANCES (PLF) 2025 TRES INCERTAIN

Le renouvellement de l'Assemblée Nationale et le maintien d'un gouvernement démissionnaire a retardé le calendrier de l'écriture de la loi de finances pour 2025.

Différentes options sont actuellement travaillées dans l'attente de la désignation d'un nouveau gouvernement.

On peut néanmoins anticiper des tendances, qui reflètent déjà le contexte économique présenté plus haut. Pour cela, on analysera le contenu d'actes réglementaires ou législatifs qui conditionne la loi de finances 2025.

A) La loi de finances pour 2024 précise dans son article 191 comment la transition écologique est prise en compte dans les budgets des collectivités :

Le décret du 16 juillet 2024 précise les modalités de mise en œuvre de l'obligation instituée par l'article 191 de la loi de finances pour 2024. Il s'agit de présenter un état annexé au compte administratif ou au compte financier unique intitulé « Impact du budget pour la transition écologique » à compter de l'exercice 2024.

L'extension de l'analyse environnementale des dépenses d'investissement à compter de 2027 devra être confirmée par le bilan de la mise en œuvre de l'état annexé prévu par le III de l'article 191 de la loi de finances initiales pour 2024 et sera conditionnée à la mise à disposition des éléments de méthodologie associés.

La production des informations ci-dessus précisées arrive bien après le vote du budget 2024 de la communauté de communes. Le budget 2025 de la collectivité devra préparer l'écriture de l'annexe.

Les objectifs de transition écologique mentionnés dans l'article 191 de la loi du 29 décembre 2023 précitée correspondent dans les faits aux six axes de l'article 19 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 .

Axe 1° : atténuation du changement climatique ;

Axe 2° : adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;

Axe 3° : gestion des ressources en eau ;

Axe 4° : transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;

Axe 5° : prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;

Axe 6° : préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

L'analyse de l'impact environnemental des dépenses visées à l'article 2 est réalisée de manière obligatoire :

- à compter de l'exercice 2024 pour l'axe 1° ;

- à compter de l'exercice 2025 pour l'axe 6°.

B) Le programme de stabilité 2024 – 2027 reprend les objectifs principaux du programme de stabilité précédent :

La publication du programme de stabilité 2024-2027 s'inscrit dans un contexte de transition vers de nouvelles règles budgétaires européennes.

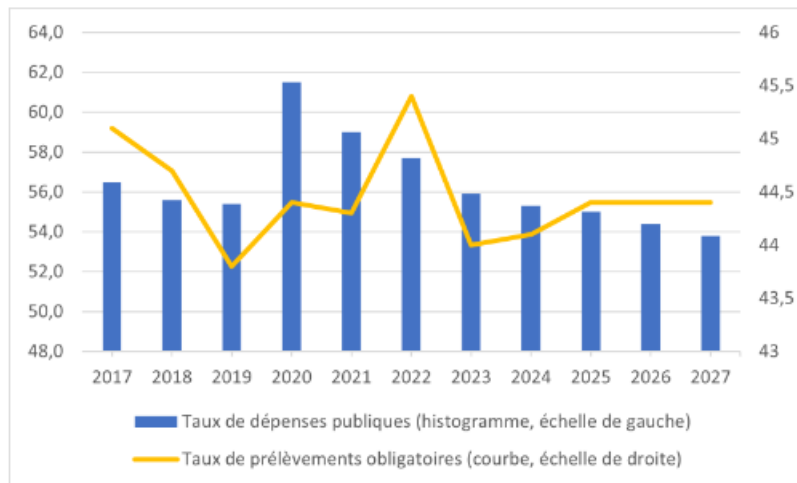
Le 9 février 2024, le Conseil et le Parlement se sont accordés sur une réforme des règles budgétaires de l'union européenne : le nouveau cadre de gouvernance repose sur la publication d'un plan budgétaire structurel de moyen terme (PMT).

Les États membres publient un rapport annuel d'avancement. Le cadre révisé conserve les cibles de déficit à - 3% du PIB et de dette à 60% du PIB tout en prévoyant un ajustement plus graduel.

C) La loi de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027 a été publiée le 19 décembre 2023.

Le projet de loi de programmation avait été présenté lors du précédent ROB. Il a été approuvé le 19 décembre 2023. Il fixe le cadre des lois de finances à venir sauf à être réformé par une nouvelle loi de programmation.

La trajectoire du solde public sera atteinte en mobilisant deux leviers : la stabilisation du taux de prélèvements obligatoires à 44,4 % du PIB et la réduction de la part des dépenses publiques dans le PIB.



Taux de dépenses publiques et de prélèvements obligatoires (en point de PIB)

- 1) Les dépenses publiques de l'Etat et des collectivités locales devront être réduites en 2025 à 55 % du PIB. Si le PIB augmente la mesure ne sera pas très contraignante. Si le PIB stagne cela constituera une réelle contrainte pour les dépenses publiques.
- 2) Le taux des prélèvements publics sera limité à 44,4 % du PIB en 2025

D) Le rapport sur le plafond des dépenses 2025 :

Les premières tendances de la loi de finances 2025 seront connues « courant septembre » avec la diffusion publique des lettres plafonds 2025. Les lettres de plafond 2024 donnent des indications.

Concours financiers aux collectivités territoriales

Le **tableau 3**, ci-dessous, présente les montants prévus des concours aux collectivités territoriales.

Tableau n°3 : Concours aux collectivités territoriales

	LFI 2022	LFI 2023	2024	Écart 2023/2024
--	----------	----------	------	-----------------

En Md€, format LFI 2023

	LFI 2022	LFI 2023	2024	Écart 2023/2024
Total des concours financiers aux collectivités territoriales	52,1	53,1	54,1	+1,0
Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)	6,5	6,7	7,1	+0,4
Fonds de sauvegarde des départements	0,3	0,3	0,3	+0,0
Concours plafonnés aux collectivités territoriales	45,3	46,1	46,7	+0,6
dont mission « Relations avec les collectivités territoriales » (a)	3,9	4,1	4,2	0,1
dont PSR-CT, hors FCTVA et hors filets de sécurité	36,7	37,0	37,1	0,2
dont taxe sur la valeur ajoutée affectée aux régions (ex-DGF)	4,7	5,1	5,4	0,3

(a) Hors mesures exceptionnelles.

Les volumes évoluent à un niveau inférieur à l'inflation dans les lettres de plafond 2024

Tableau n°2 : état de la prévision en valeur de la dépense des administrations publiques (hors crédits d'impôts) et de la prévision de l'objectif d'évolution en volume

Respectivement en Md€ et en pourcentage

	2023	2024
Administrations publiques (Niveau en milliards d'euros)	1578	1618
Dont administrations publiques centrales	644	642
Dont administrations publiques locales	310	319
Dont administrations de sécurité sociale	724	756
Administrations publiques (Évolution en volume)	-1,1 %	0,0 %
Dont administrations publiques centrales**	-1,3 %	-2,8 %
Dont administrations publiques locales**	0,0 %	0,7 %
Dont administrations de sécurité sociale**	-1,3 %	1,9 %

** À champ constant, hors transferts entre administrations publiques

Les volumes évoluent à un niveau inférieur à l'inflation dans les lettres de plafond 2024

Source document : budget.gouv.fr (RAPPORT EN APPLICATION DE L'ARTICLE 48 DE LA LOI ORGANIQUE RELATIVE AUX LOIS DE FINANCES – JUILLET 2023)

E) La loi de finances 2025 devra par ailleurs apporter des réponses au risque de PDE (procédure pour déficit excessif) qui vise la France.

La procédure concernant les déficits excessifs (PDE) vise à ce que les pays de l'Union européenne (UE) corrigent leurs niveaux de déficit ou de dette excessifs. La Commission européenne peut lancer une PDE contre tout pays de l'UE qui ne respecte pas le pacte de stabilité et de croissance (PSC).

Plafond de déficit fixé à 3 % du produit intérieur brut (PIB)
Une dette publique supérieure à 60 % du PIB

4. LA SITUATION FINANCIERE DU GRAND CHAROLAIS

A) La période 2020–2023 :

L'examen de la période 2020 à 2023 confirme la bonne santé financière de la collectivité

DEPENSES ET RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT 2017-2023

Ratio n°9 et capacité de désendettement

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023
DRF	011 CHARGES GENERALES	2 767 860,78	2 576 337,62	2 678 579,36	2 650 768,45	2 783 622,65	3 344 322,47	3 320 233,32
	012 CHARGES DE PERSONNEL	3 734 781,71	3 941 845,29	4 118 979,23	4 312 816,92	5 047 439,91	5 368 487,12	5 816 537,16
	014 ATTENUATION DE PRODUITS (Revers. Communes)	10 967 797,98	10 961 887,00	10 642 631,00	10 813 139,99	10 993 699,00	11 200 725,00	11 218 925,00
	65 AUTRES CHARGES DE GESTION	4 665 829,11	4 607 006,52	4 871 097,28	2 855 530,70	3 249 865,66	3 076 056,68	3 130 887,34
	66 CHARGES FINANCIERES	146 098,19	135 514,63	147 698,45	119 227,74	101 531,53	78 244,97	104 158,73
	67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	20 515,13	34 530,31	37 517,00	15 549,33	559 582,10	16 413,72	7 717,81
	TOTAL DRF	22 302 882,90	22 257 121,37	22 496 502,32	20 767 033,13	22 735 740,85	23 084 249,96	23 598 459,36

Ratio n°7 = Chap. 012/DRF

0,17

0,18

0,18

0,21

0,22

0,23

0,25

Ratio de rigidité = (012 + 66 + 16)/RRF

0,19

0,20

0,20

0,22

0,23

0,24

0,23

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023
RRF	70 PRODUITS DE SERVICES	617 516,24	547 699,61	557 388,87	506 619,82	1 090 116,83	1 278 308,29	1 393 433,08
	73 IMPOTS ET TAXES	20 277 226,27	20 494 654,64	22 350 211,69	19 874 755,00	19 737 868,27	20 649 320,14	22 058 467,97
	74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	3 004 575,93	3 104 563,27	3 145 326,91	3 587 783,94	4 008 385,60	3 773 698,87	3 888 329,42
	75 AUTRES PRODUITS DE GESTION	28 070,72	51 282,19	48 911,44	44 088,04	44 022,75	61 512,37	34 160,17
	76 PRODUITS FINANCIERS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	68 044,22	30 905,19	67 366,63	35 295,46	42 231,08	284 086,25	1 534 545,22
	013 ATTENUATION DE CHARGES (Remb IJ maladie)	126 307,74	73 210,09	112 520,18	98 319,12	120 065,18	105 764,64	131 883,76
	TOTAL RRF	24 121 741,12	24 302 314,99	26 281 725,72	24 146 861,38	25 042 689,71	26 152 690,56	29 040 819,62

CAF brute 1 818 858,22 2 045 193,62 3 785 223,40 3 379 828,25 2 306 948,86 3 068 440,60 5 442 360,26

Dettes capital remboursé 667 008,65 854 097,57 948 090,00 946 024,00 732 077,45 705 503,58 770 333,24

CAF nette 1 151 849,57 1 191 096,05 2 837 133,40 2 433 804,25 1 574 871,41 2 362 937,02 4 672 027,02

Ratio n°9 = (DF réelles + Rbst capital dette)/RF réelles

95,22%

95,10%

89,20%

89,92%

93,71%

90,96%

83,91%

Capacité de désendettement = Encours dette 31 déc/Epargne brute

4,18

4,35

2,11

2,08

2,73

1,82

1,25

L'observation des comptes administratifs juxtaposés permet de lire :

Une CAF nette qui s'apprécie de façon circonstancielle en 2023 (ventes de bâtiments – remboursement sinistre grêle)

Le ration n° 9, mesure en pourcentage la capacité de la collectivité à s'engager sur des projets nouveaux.

Une dette modeste qui peut être remboursée en moins de deux ans.

B) La CAF nette permet de financer les investissements 2025 sans emprunt :

La simulation d'emprunt de 10 000 000 € présentée lors du ROB 2024 ne sera pas reprise au stade du ROB 2025 car aucun emprunt ne sera nécessaire en 2025.

Néanmoins dans l'attente de la reprise des résultats 2024 au budget supplémentaire 2025, un emprunt d'équilibre sera inscrit au budget primitif 2025.

C) Exécution du BP 2024 au 11 septembre 2024**FONCTIONNEMENT – Dépenses : Réalisation au 11 septembre 2024**

Chapitre	Budgétisé	Engagé	Reste engagé	Liquidé	Total réalisé	% Réalisé	Montant disponible	% Disponible
Fonctionnement - Dépense	32 861 571.00 €	15 560 796.93 €	5 347 765.65 €	18 921 660.26 €	24 269 425.91 €	73,85%	8 592 145.09 €	26,15%
011 - Charges à caractère général	4 889 056.00 €	3 142 787.48 €	1 483 385.13 €	2 195 200.69 €	3 678 585.82 €	75,24%	1 210 470.18 €	24,76%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	6 453 258.00 €	2 402.59 €	250.70 €	4 085 850.88 €	4 086 101.58 €	63,32%	2 367 156.42 €	36,68%
014 - Atténuations de produits	11 197 111.00 €	10 689 629.00 €	2 672 402.00 €	8 520 653.00 €	11 193 055.00 €	99,96%	4 056.00 €	0,04%
023 - Virement à la section d'investissement	1 600 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0,00%	1 600 000.00 €	100,00%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 350 000.00 €	0.00 €	0.00 €	1 907 290.77 €	1 907 290.77 €	81,16%	442 709.23 €	18,84%
65 - Autres charges de gestion courante	3 379 703.00 €	1 725 977.86 €	1 191 727.82 €	2 127 731.66 €	3 319 459.48 €	98,22%	60 243.52 €	1,78%
66 - Charges financières	93 355.00 €	0.00 €	0.00 €	81 888.64 €	81 888.64 €	87,72%	11 466.36 €	12,28%
67 - Charges spécifiques	3 200.00 €	0.00 €	0.00 €	3 044.62 €	3 044.62 €	95,14%	155.38 €	4,86%
68 - Dotations aux provisions et dépréciations	2 895 888.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0,00%	2 895 888.00 €	100,00%

FONCTIONNEMENT – Recettes : Réalisation au 11 septembre 2024

Chapitre	Budgétisé	Engagé	Reste engagé	Liquidé	Total réalisé	% Réalisé	Montant disponible	% Disponible
Fonctionnement - Recette	32 861 571.00 €	348 038.29 €	138 503.85 €	30 760 648.02 €	30 899 151.87 €	94,03%	1 962 419.13 €	5,97%
002 - Résultat de fonctionnement reporté	3 876 482.88 €	0.00 €	0.00 €	3 876 482.88 €	3 876 482.88 €	100,00%	0.00 €	0,00%
013 - Atténuations de charges	90 000.00 €	38 698.60 €	1 545.84 €	80 805.49 €	82 351.33 €	91,50%	7 648.67 €	8,50%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	234 410.00 €	0.00 €	0.00 €	130 563.98 €	130 563.98 €	55,70%	103 846.02 €	44,30%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 343 750.00 €	23 916.80 €	23 916.80 €	379 558.84 €	403 475.64 €	30,03%	940 274.36 €	69,97%
73 - Impôts et taxes	11 568 316.00 €	0.00 €	0.00 €	11 076 043.00 €	11 076 043.00 €	95,74%	492 273.00 €	4,26%
731 - Fiscalité locale	11 203 117.00 €	0.00 €	0.00 €	11 197 117.00 €	11 197 117.00 €	99,95%	6 000.00 €	0,05%
74 - Dotations et participations	4 441 749.00 €	214 156.99 €	113 041.21 €	3 858 181.59 €	3 971 222.80 €	89,41%	470 526.20 €	10,59%
75 - Autres produits de gestion courante	103 746.12 €	71 265.90 €	0.00 €	97 544.10 €	97 544.10 €	94,02%	6 202.02 €	5,98%
76 - Produits financiers	0.00 €	0.00 €	0.00 €	8 211.00 €	8 211.00 €	0,00%	-8 211.00 €	0,00%
77 - Produits spécifiques	0.00 €	0.00 €	0.00 €	56 140.14 €	56 140.14 €	0,00%	-56 140.14 €	0,00%

En fonctionnement, à la date du 11 septembre 2024 :

- Environ 74% des dépenses budgétisées ont été réalisées (mandatements + engagements).

Sur 32 861 571 € de dépenses budgétisées :

- 18 921 660 € ont été mandatées (liquidé)
- 5 347 765 € sont en cours d'engagement (reste engagé)

- 94% des recettes budgétisées ont été réalisées (titres + engagements).

Sur 32 861 571 € de recettes budgétisées :

- 30 760 648 € ont été titrées (liquidé)
- 138 503 € sont en cours d'engagement (reste engagé)

Investissement – Dépenses : Réalisation au 11 septembre 2024

Chapitre	Budgétisé	Engagé	Reste engagé	Liquidé	Total réalisé	% Réalisé	Montant disponible	% Disponible
Investissement - Dépense	14 742 137.00 €	2 822 555.82 €	1 721 635.84 €	3 452 079.88 €	5 173 715.72 €	35,09%	9 568 421.28 €	64,91%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	234 410.00 €	0.00 €	0.00 €	130 563.98 €	130 563.98 €	55,70%	103 846.02 €	44,30%
041 - Opérations patrimoniales	130 000.00 €	0.00 €	0.00 €	128 820.88 €	128 820.88 €	99,09%	1 179.12 €	0,91%
16 - Emprunts et dettes assimilées	645 000.00 €	0.00 €	0.00 €	644 609.52 €	644 609.52 €	99,94%	390.48 €	0,06%
20 - Immobilisations incorporelles	2 233 783.40 €	636 869.55 €	461 695.09 €	328 624.93 €	790 320.02 €	35,38%	1 443 463.38 €	64,62%
204 - Subventions d'équipement versées	1 218 412.00 €	584 234.00 €	232 194.00 €	644 963.53 €	877 157.53 €	71,99%	341 254.47 €	28,01%
21 - Immobilisations corporelles	5 868 588.60 €	1 356 542.99 €	782 837.47 €	574 497.04 €	1 357 334.51 €	23,13%	4 511 254.09 €	76,87%
23 - Immobilisations en cours	3 144 563.00 €	244 909.28 €	244 909.28 €	0.00 €	244 909.28 €	7,79%	2 899 653.72 €	92,21%
27 - Autres immobilisations financières	1 267 380.00 €	0.00 €	0.00 €	1 000 000.00 €	1 000 000.00 €	78,90%	267 380.00 €	21,10%

Investissement – Recettes : Réalisation au 11 septembre 2024

Chapitre	Budgétisé	Engagé	Reste engagé	Liquidé	Total réalisé	% Réalisé	Montant disponible	% Disponible
Investissement - Recette	14 742 137.00 €	1 800 855.55 €	1 717 697.04 €	10 957 216.18 €	12 674 913.22 €	85,98%	2 067 223.78 €	14,02%
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	6 293 378.63 €	0.00 €	0.00 €	6 293 378.63 €	6 293 378.63 €	100,00%	0.00 €	0,00%
021 - Virement de la section de fonctionnement	1 600 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0,00%	1 600 000.00 €	100,00%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 350 000.00 €	0.00 €	0.00 €	1 907 290.77 €	1 907 290.77 €	81,16%	442 709.23 €	18,84%
041 - Opérations patrimoniales	130 000.00 €	0.00 €	0.00 €	128 820.88 €	128 820.88 €	99,09%	1 179.12 €	0,91%
10 - Dotations, fonds divers et réserves	2 844 042.00 €	23 245.04 €	23 245.04 €	2 408 062.84 €	2 431 307.88 €	85,49%	412 734.12 €	14,51%
13 - Subventions d'investissement	1 524 716.37 €	1 777 610.51 €	1 694 452.00 €	219 663.06 €	1 914 115.06 €	125,54%	-389 398.69 €	-25,54%
16 - Emprunts et dettes assimilées	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0,00%	0.00 €	0,00%

En investissement, à la date du 11 septembre 2024 :

- 35 % des dépenses budgétisées ont été réalisées (mandatements + engagements)

Sur 14 742 137 € de dépenses budgétisées :

- 3 452 080 € ont été mandatées (liquidé)

- 1 721 635 € sont en cours d'engagement (reste engagé) : voirie – marchés en cours – FAIR – investissements divers pour les différents sites

- 85% des recettes budgétisées ont été perçues (titres + engagements)

Sur 14 742 137 € de recettes budgétisées :

- 10 957 216 € ont été titrées (liquidé)

- 1 717 697 € sont en cours d'engagement (reste engagé) : dont 1 693 329 € correspondant au solde des subventions d'investissement en cours et 24 138 € de FCTVA

D) Focus sur des variations prévisibles en 2025

- Les engagements hors bilan : chapitre 68 dotations pour dépréciation et provisions

La Chambre Régionale des Comptes a attiré l'attention à la collectivité sur les engagements hors bilan. Le chapitre 68 retrace les mesures prudentielles relatives aux engagements de la collectivité. On retrouvera aux budgets primitif et supplémentaire 2025, les provisions correspondant aux engagements liés aux mandats d'aménagements signés avec la SEMA et la SPL Mâconnais Sud Bourgogne.

Dans le cadre de ces mandats, ces sociétés contractent les emprunts nécessaires au financement des aménagement commandés par la communauté de communes Le Grand Charolais. Lors de la vente des terrains, lesdits emprunts sont remboursés. Dans l'attente de la commercialisation, la Communauté de Communes doit provisionner les engagements financiers.

- Ressources humaines

Outre la présentation (page 17 et 18) de l'évolution des effectifs du temps de travail et de la formation qui est classiquement abordé dans le ROB, le poste de dépenses ressources humaine est identifié en 2025 comme une source d'évolution.

L'origine de cette évolution est réglementaire. Le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022, précise les garanties minimales au titre de la couverture prévoyance. Il définit les montants de référence permettant de déterminer la participation minimale obligatoire des employeurs au financement des cotisations de protection sociale complémentaire. Elles sont destinées à couvrir les risques santé et prévoyance.

Pour le risque prévoyance, la participation minimale employeur sera à hauteur de 50% de la cotisation du régime de base soit pour un coût total de 25 279 €. L'obligation de participation financière en prévoyance s'impose aux employeurs territoriaux à compter du 1er janvier 2025.

Le poste de dépenses ressources humaines fera l'objet par ailleurs d'une attention particulière en 2025 du fait de revalorisations possibles.

Enfin l'exercice des compétences communautaires nécessite le renforcement des effectifs dès l'année 2025 (c'est le cas notamment des compétences eau et assainissement).

- Marché transports écoles/piscine

Pour répondre aux actions ci-dessous du projet de territoire :

* 2.2.1 : « Définir une offre baignade (apprentissage de la natation et usage ludique) cohérente, attractive et soutenable financièrement »

* 2.2.2 : « Atteindre l'équité d'accès pour les communes par des transports adaptés vers les piscines pour la natation scolaire »

la Communauté de communes a ouvert un marché public de transport des élèves des écoles du Grand Charolais vers le centre nautique intercommunal et transport pour les sorties des accueils de loisirs.

Le montant du lot 1 signé avec la société Transarc s'élève à 115 500 € TTC en année pleine. L'année 2025 sera la première année pleine de ce marché

- Contrat DSP transports

Pour répondre à l'action 1.3.5 « *Encourager les modes de transports vertueux* » du projet de territoire, la Communauté de communes a renouvelé en 2023 la délégation de service public de la ligne de transport du PLM qui utilisera les nouveaux carburants verts. Le montant du contrat prévoit une contribution financière forfaitaire de 229 250 € au titre de l'année 2025. Cette pourra faire l'objet d'un engagement pluriannuel sous forme d'autorisation d'engagement et de crédits de paiement.

- Transfert compétence eau et assainissement

Pour répondre à l'action 1.3.7 « *Préparation à la prise de compétence Eau et assainissement* » du projet de territoire, un marché d'étude préalable à ce transfert a été commandé en 2023 pour un montant total de 187 140 € TTC. Ce montant a été engagé en 2024 en section de fonctionnement.

- Les participations aux organismes extérieurs

COTISATIONS	CA 2023	CA prévisionnel 2024	BP 2025
ADCF (Assemblée des Communautés de France)	4 569,29	4 534,31	4 600,00
ADIL 03	424,00	424,00	424,00
ADIL 71	12 108,00	10 090,00	10 090,00
AMSL (Asso. Maire de Saone et Loire)	830,78	865,64	870,00
ATD 71 (Assistance Technique Départementale)	5 000,00	5 000,00	5 000,00
CNAS	27 418,68	30 000,00	35 000,00
LE CANAL DE ROANNE A DIGOIN	967,00	967,00	967,00
PAYS CHAROLAIS BRIONNAIS	359 613,00	396 820,00	416 661,00
SDIS	1 520 721,00	1 599 464,00	1 647 500,00
TOTAL	1 931 651,75	2 048 164,95	2 121 112,00

Evolution prévisionnelle + 3%

L'inflation aura vraisemblablement un impact sur les participations de la communauté de communes aux organismes extérieurs. Ces dernières sont en cours d'estimation pour 2025.

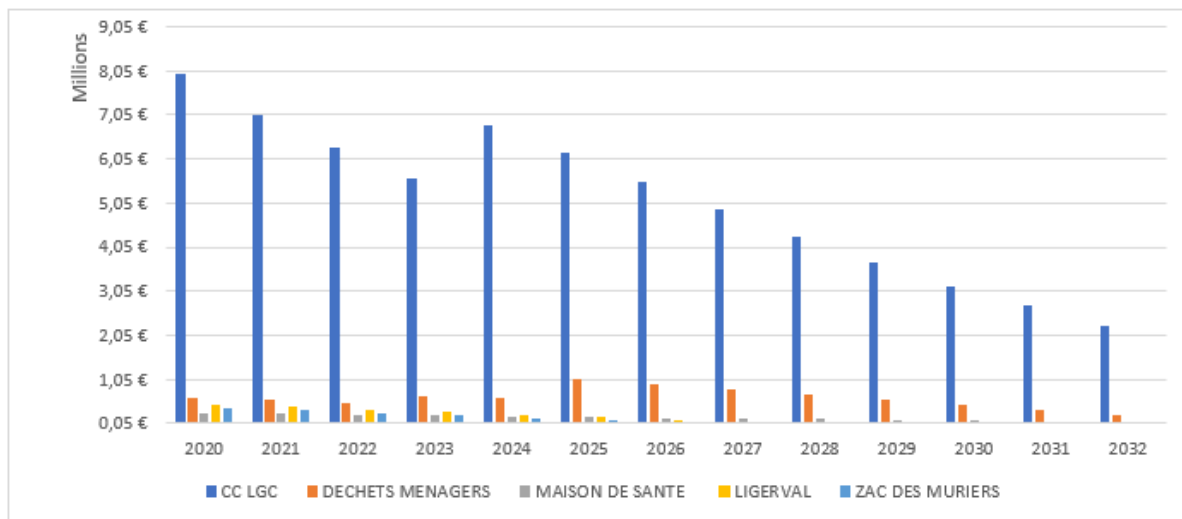
E) L'endettement de la communauté de communes et le profil d'extinction de la dette :

La dette de la Communauté de communes au 1^{er} janvier 2025 sera de 7 704 495.56 € tous budgets confondus.

Un emprunt de 500 000 € a été contracté en novembre 2023 sur le budget annexe déchets ménagers. Ce dernier a été encaissé en décembre 2023 et commencera être remboursé à compter de 2025.

Un emprunt sur le budget principal effectué auprès de la Caisse d'Epargne d'une durée initiale de 12 ans se terminera en 2025 (dernière échéance le 25/01/2025 : 10 010.79 €)

Profil d'extinction de la dette sans emprunt nouveau



5 - LES ORIENTATIONS 2025

En dépenses, les orientations budgétaires 2025 seront à nouveau clairement au service du projet de territoire. Ces dépenses concernent les deux sections mais également les budgets annexes.

Les orientations 2025 seront aussi l'occasion d'examiner les principales recettes nécessaires au projet de territoire.

A) Le projet de territoire, cap vers demain

La communauté de communes a approuvé son projet de territoire par délibération du 4 juillet 2022. Trois orientations cardinales pour décliner les engagements budgétaires du budget 2025 en 41 actions.

Toutes les actions ne sont pas reprises dans les orientations 2025. Certaines actions sont absentes des orientations budgétaires 2025 car leur développement au titre de l'année 2025 ne nécessite pas d'ingénierie budgétaire particulière.

Orientation 1 - Le Grand Charolais, un territoire de production et de création engagé dans les transitions (3 axes)

Axe 1.1 : Contribuer au soutien et au développement de l'économie agricole

- Redynamisation des marchés de plein air (soutien à la Foire de Talenne)
- Actualisation de la plateforme manger local (publication 100% local)
- Appui aux projets de transformation agroalimentaire (études pour abattoir de saint Bonnet de Joux)
- Stimuler l'initiative privée pour la promotion d'un label territoire du grand charolais pour valoriser les productions locales (soutien au pôle régional Ovin à Charolles soutien à la filière bois, salon euroforest, soutien à la filière bœuf de Charolles...)

Axe 1.2 : Agir pour une économie locale dynamique :

- Salon sur les formations publiques ou privées,
- Elaborer une stratégie de développement économique à la faveur des travaux sur le PLUI
- Accompagner les entreprises dans leurs difficultés de recrutement.

Axe 1.3 : Concilier environnement et développement économique :

- Projet du Moulin de Vaux
- Etude pour quantifier et valoriser le potentiel de séquestration du bocage charolais.
- Création d'un fonds de compensation carbone.
- Accompagner les modes de transports vertueux (DSP PLM + transport à la demande)
- Etude sur la prise de compétence eau et assainissement (fin de l'étude et recrutement des personnels en charge du transfert de compétence en 2026)

Orientation 2 - Le Grand Charolais, un territoire de vie, hospitalier, solidaire et attractif (6 axes)

Axe 2.1 : Faciliter l'accès aux services en communiquant mieux sur l'offre existante

- Mettre en place une application permettant de diffuser les événements
- Transformation de l'école de musique en conservatoire labellisé à rayonnement intercommunal,
- Développer la médiation numérique (recrutement d'un médiateur numérique)

Axe 2.2 : Améliorer l'accès aux offres nautiques

- Définir un schéma directeur de l'offre de baignade sur le territoire.
- Assurer la pérennité du service de natation scolaire.
- Un service de transport dans le cadre du service de natation scolaire.

Axe 2.3 : Contribuer à renforcer l'offre de santé et sa connaissance :

- Les actions de dépistage 2025

Axe 2.4 : Renforcer la capacité d'agir pour un aménagement du territoire qui valorise son identité, préserve sa qualité et améliore l'offre de logement :

- Ouverture d'un crédit d'investissement pour le portage foncier au profit des communes du territoire (étude adhésion EPF du Doubs)
- Etude pour l'accompagnement dans l'application de la charte paysagère et architecturale.
- Lutte contre la vacance des logements et promotion de la densification des parcelles.

Axe 2.5 : Permettre des mobilités plus durables :

- Améliorer les mobilités des publics les plus vulnérables (jeunes et anciens) PLM + TAD,
- Développer le covoiturage sur le territoire (promotion des aires de covoiturage existantes et de la pratique du covoiturage, bablacar)
- Promouvoir et faciliter la pratique du vélo y compris les vélos électriques,

Axe 2.6 : Faire du tourisme, une économie présente, un facteur d'attractivité :

- Développer le réseau des ambassadeurs :
- Développer les accueils hors les murs
- Etude sur les niveaux de service des équipements fluviaux et fluvestre en cours

Orientation 3 – Le Grand Charolais, une collaboration efficace entre les communes et la communauté de communes au service du territoire et de ses habitants :

Action 3.2 : mieux faire connaître le Grand charolais auprès du public et des élus municipaux

Action 3.5 : appui technique et opérationnel aux communes

Action 3.6 : mutualisé du matériel

Action 4 : Développer le service de remplacement et de renfort (les procédures particulières biens sans maître les actes en la forme administratifs, la législation sur les cimetières, le déclassement / classement dans le domaine public, l'expropriation, le droit de préemption.)

Action 6 : le plan intercommunal de sauvegarde et la mutualisation des personnels, des matériels pendant la mobilisation de la cellule de crise.

Action 7 : Réaliser un audit informatique et de la téléphonie des communes (étude en interne)

B) L'évolution des effectifs du temps de travail et de la formation pour servir le projet de territoire :

La structure des effectifs en 2024 :

En fin d'année 2024, l'effectif serait porté à 141 agents (permanents et non permanents).

En 2024 aucun agent n'a été admis à faire valoir ses droits à la retraite.

L'évolution de la masse salariale :

Le Grand Charolais comptera 141 agents au 31 décembre 2024, répartis comme suit :

- Nombre d'agents permanents : 91 titulaires
- 43 contractuels
- 2 apprentis
- 98 saisonniers ont été recrutés pour assurer la saison d'été 2024. (83 en 2023)
- Le total des emplois au tableau des effectifs sera au 31 décembre 2024 de 127.81 ETP.

La présentation du tableau ci-dessous agglomère les effectifs permanents tous budgets confondus. Les coûts inclus pour chacune des années considérées les frais liés aux recrutements des travailleurs saisonniers indispensables à l'exploitation des services communautaires (83 saisonniers pour l'année 2023).

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	BP 2024	BP 2025
EFFECTIFS	125	128	131	141	141	145
<i>Coûts effectif permanents</i>	<i>4 569 060</i>	<i>4 752 133</i>	<i>5 060 677</i>	<i>5 421 208</i>	<i>5 965 051</i>	<i>6 389 521</i>
<i>Coûts effectif saisonniers</i>	<i>233 527</i>	<i>295 307</i>	<i>307 810</i>	<i>395 329</i>	<i>382 207</i>	<i>382 270</i>
TOTAL COÛTS <i>(tous budgets CCLGC)</i>	4 802 587	5 047 440	5 368 487	5 816 537	6 347 258	6 771 791

La durée effective du temps de travail et son organisation

La durée effective pour l'ensemble des agents hors statuts particuliers est de 1 607 heures annuelles.

L'organisation du temps de travail est adaptée à chaque métier qui est exercé au sein de la collectivité :

- Annualisation
- Horaires d'été
- Journée continue
- Télétravail

Cette dernière forme d'organisation a été développée en réponse à la pandémie de Covid-19. Un effort important a été mené en 2020 et 2021 pour équiper les agents. Cette expérience s'est poursuivie et s'est développée (2022 : 941.5 heures, 2023 : 2401 heures, 2024 de janvier à août : 1 593 heures), avec un nombre maximum de 24 jours par an.

Le télétravail apporte aujourd'hui d'autres réponses aux problématiques actuelles :

- Pouvoir d'achat des agents
- Empreinte carbone liée à la mobilité
- Développement durable
- Locaux et surfaces des locaux limités
- Attractivité des postes ouverts

Les évolutions pratiquées sur le télétravail permettent d'observer une meilleure gestion du temps de travail, une concentration supérieure et un développement de l'autonomie. Il est précisé que le développement du télétravail repose sur le volontariat des agents puisque le forfait télétravail n'a pas été mis en place dans la collectivité.

L'absentéisme :

La communauté de communes a enregistré :

- 2 416 jours d'absence en 2022
- 3 433 jours en 2023
- 2191 jours entre janvier et août 2024 (pour même période en 2023 : 2 100)

On note que l'essentiel des absences de la collectivité est dû à des arrêts longs avec pathologies lourdes. Une retraite pour invalidité se profile pour la fin d'année. Cependant, 2 agents en congé longue maladie sont revenus mi 2024.

La formation :

Le budget alloué pour le plan de formation 2023-2024 a été épuisé à hauteur de 30 000€. En effet, les formations obligatoires ont pris une place primordiale sur le plan pluriannuel de formation, avec notamment, 55 agents formés au PSC1 entre 2023 et début 2024 et les 3 agents d'accueil de la piscine de Paray formés au PSE1. Il y a la moitié des agents de la CCLGC formés aux gestes de 1er secours. 8 agents techniques ont également été formés en tant qu'opérateur de chantier amiante. La mutualisation des formations a permis d'organiser 4 formations en 2023 et 2024 à destination des secrétaires de mairies du territoire. D'autres seront organisées en 2025.

Projet de création de postes 2025 :

- Transfert de l'ALSH de Digoin
- 1 agent biodéchets

La masse salariale évoluera par ailleurs en 2025 du fait :

- Avancement de carrière : 37 avancements d'échelon
- 1 financement par la CNFPT sur les 2 apprentis (cout reste à charge : 18 600 €)
- Participation financière sur le contrat prévoyance – adhésion obligatoire des agents
- Augmentation IFSE Petite enfance « bonus attractivité » :

B) Les recettes fiscales :

Les orientations 2025 pour les recettes fiscales seront prudentes en l'absence d'annonce particulière sur la progression des bases. Pour les besoins de la prévision budgétaire 2025, une progression des bases de 2.2 % sera retenue (prévision inflation Banque de France).

Le maintien des taux identiques pour la 8^{ème} année consécutive sera proposé après la publication officielle des bases 2025 (imprimé FPU 1259)

Prévisions des recettes fiscales 2025 :

RECETTES	ARTICLE	COMPOSANTES	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	Prévision 2025 (2,2% des bases prévi 2024)	
RECETTES FISCALES TAUX VOTES	73111	T.H.	835 387,00	865 349,00	1 092 122,00	979 542,00	1 001 091,62	+ 207 891 €
		T.F.B.	4 882 560,00	5 029 634,00	5 358 975,00	5 591 902,00	5 714 923,84	
		T.F.N.B.	587 998,00	606 809,00	650 063,00	675 767,00	690 633,87	
		C.F.E.	2 404 074,00	2 484 349,00	2 668 985,00	2 922 786,00	2 971 238,68	
		ROLES SUPPLEMENTAIRES TH	13 182,00	11 955,00	1 693,00			
	7318	ROLES SUPPLEMENTAIRES TF - TFNB	4 725,00	2 153,00	2 703,00			
		ROLES SUPPLEMENTAIRES CFE	114 065,00	6 925,00	89 774,00			
		CENTIMES TH - TF - CFE	0,00	0,00	0,00			
		Autres impôts locaux ou assimilés	0,00	0,00	0,00			
		Total recettes fiscales taux votés		8 841 991,00	9 007 174,00	9 864 315,00	10 169 997,00	
AUTRES RECETTES FISCALES	73111	T.H.						
		Taxe additionnelle	47 535,00	48 847,00	53 451,00	57 497,00	57 497,00	
	73112	C.V.A.E.	1 608 033,00	1 526 142,00	0,00			
	73113	F.A.S.C.O.M.	572 033,00	628 725,00	756 822,00	677 417,00	677 417,00	
	73114	IFER	243 106,00	261 762,00	285 066,00	292 206,00	292 206,00	
	7364	Prélèvement sur les produits des jeux	10 020,27	6 487,14	6 654,97	6 000,00	6 000,00	
	7382 (7351 : M57)	Fraction TVA TH	7 903 600,00	8 660 794,00	8 897 233,00	9 298 954,00	9 298 954,00	
7388 (7352 : M57)	Fraction TVA CVAE			1 702 653,00	1 777 089,00	1 777 089,00		
	Total Autres recettes fiscales		10 384 327,27	11 132 757,14	11 701 879,97	12 109 163,00	12 109 163,00	
FPIC	73223 (73221 : M57)	FPIC (part CCLGIC)	511 550,00	509 689,00	492 273,00	490 533,00	490 000,00	
	Total FPIC		511 550	509 689	492 273	490 533	490 000	
	Total produit des taxes		19 737 868,27	20 649 620,14	22 058 467,97	22 769 693,00	22 977 051,01	
	Ecart CA N - CA N-1		-136 887	911 752	1 408 848	711 225		

La fraction de TVA TH est sensible à l'inflation. Si cette dernière ralentit, la recette sera moins dynamique.

La préparation budgétaire 2025 se fera une nouvelle fois à taux constant, afin de ménager l'effort fiscal qui est demandé aux contribuables (OM + GEMAPI + IMPÔT COMMUNAL = plus de 1 million d'euros prélevé en plus chaque année depuis 2020).

Pour répondre au projet de territoire action 2-4-1 « Étudier la faisabilité de création ou de mobilisation d'un outil de portage foncier » la communauté de communes étudiera son adhésion à l'Établissement Public Foncier du Doubs.

Dans cette hypothèse un impôt nouveau pourrait être levé sur le territoire pour financer cet outil : « la taxe spéciale d'équipement (TSE). Cette taxe serait levée au profit de l'établissement en addition aux deux taxes foncières, à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale (THRS) et à la cotisation foncière des entreprises (CFE).

Cette taxe ne serait payée qu'à partir de 2026 pour un montant moyen de 10 €/habitant/an (6 € pour les ménages et 67 € pour les entreprises redevables de la CFE).

C) Les recettes, les dotations

L'enveloppe des dotations de l'Etat est résolument en légère hausse d'année en année selon les annonces des services de l'Etat. En euros constant et compte tenu de l'inflation les dotations sont en légère baisse.

Les systèmes de répartition complexe à appréhender ne sont pas favorables à notre territoire qui connaît un recul démographique.

La population DGF est utilisée pour calculer la dotation d'intercommunalité.

La population DGF baisse de 0.723% de 2023 à 2024. Le choix a été fait de reconduire une recette identique pour 2025

RECETTES	ARTICLE	COMPOSANTES	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	Prévision 2025 (2,2% des bases prévi 2024)
DOTATION D'INTERCOMMUNALITE	74124 (741124 : M57)	Dotation de base					
		Dotation de péréquation	903 376,00	860 582,00	811 687,00	939 636,00	939 636,00
		Bonification ou Majoration					
		Redressement Finances publiques					
DOTATION DE COMPENSATION	74126	Part CPS	1 234 838,00	1 207 751,00	1 200 739,00	1 180 869,00	1 180 869,00
Total dotations			2 138 214	2 068 333	2 012 426	2 120 505	2 120 505
ALLOCATIONS COMPENSATRICES	74833 74834 74835 74838 (74832 : M57)	Allocations compensatrices (TH)		0,00			
		Allocations compensatrices (TFB)	237 186,00	220 857,00			
		Allocations compensatrices (TFNB)		110,00	240 111,00	259 161,00	259 161,00
		Allocations compensatrices (TP/CFE)	656 589,00	724 283,00			
		Allocations compensatrices (CVAE)	2 191,00	2 558,00	735 966,00	819 040,00	819 040,00
Total dotations et allocations compensatrices			895 966	947 808	976 077	1 078 201	1 078 201
Total dotations et allocations compensatrices			3 034 180	3 016 141	2 988 503	3 198 706	3 198 706
Ecart CA N - CA N-1			457 584	-18 039	-27 638	210 203	

D) Les recettes les produits des services

PRODUITS DE SERVICES BUDGET PRINCIPAL (Chapitre 70)	2020	2021	2022	2023	2024 (au 23/07/2024)
7062 - Redevances et droits des services à caractère culturel	69 824,00	118 752,39	112 722,49	122 571,56	44 944,63
70631 - A caractère sportif	89 302,88	58 805,80	138 233,81	114 228,50	38 902,95
70632 - A caractère de loisirs	60 429,80	97 339,86	128 963,72	149 893,24	52 331,14
7066 - Redevances et droits des services à caractère social	67 050,18	87 258,75	92 159,94	94 073,80	52 480,53
70688 - Autres prestations de services	55 707,13	60 370,56	47 063,02	46 374,58	0,00
7078 - Autres marchandises	5 904,50	2 600,50	0,00	0,00	0,00
70845 - Aux communes membres du GFP	0,00	0,00	7 900,00	26 234,24	12 100,00
70848 - aux autres organismes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708722 - par les budgets annexes et les régies municipales	14 564,00	22 802,00	23 112,00	37 592,00	0,00
70875 - Par les communes membres du GFP	22 125,68	8 343,00	8 343,00	10 575,00	0,00
70878 - par d'autres redevables	41 211,17	29 053,29	18 076,59	64 645,47	7 376,23
7088 - Autres produits d'activités annexes (abTs et vente d'ouvrages)	7 617,46	12 238,68	7 932,72	8 501,69	2 350,68
Total revenus des services	435 577,82	497 564,83	584 507,29	674 690,08	210 486,16
70841 - Rbst des frais de personnel des budgets annexes	71 042,00	592 552,00	693 801,00	718 743,00	0,00
TOTAL GENERAL	506 619,82	1 090 116,83	1 278 308,29	1 393 433,08	210 486,16

Le remboursement du personnel mis à disposition des budgets annexes apportera une recette en 2025 d'environ 700 000 €

E) Les recettes liées aux placements dans l'attente de réemploi

Par délibération du 4 avril 2023 le Conseil Communautaire a autorisé à placer dans l'attente de réemploi les sommes issues de la vente d'éléments de patrimoine et du remboursement de primes d'assurance.

Les placements se font sur des comptes à termes. Plusieurs placements sont en cours de réalisation. Ils seront complétés au cours de l'année 2025.

Trois comptes à termes se termineront fin d'année 2024 et seront renouvelés pour une durée de 12 mois.

Trois comptes à termes se termineront en 2025 et seront également renouvelés pour une durée de 12 mois

A ce jour, les intérêts s'élèvent à 57 490.30 € pour un placement de 1 837 000 €. On remarque que les taux nominaux sont en diminution au fur et à mesure de la maîtrise de l'inflation.

COMPTE A TERME Suivi Helios : Compte 5162

N° CAT	Date d'ouverture	Désignation	Durée placement	MAXI 2 000 000,00		Taux nominal	Taux actuariel	Date échéance	N° décision	Demande ouverture CAT	Intérêts
				Montant							
710042200077443	06/10/2023	Vente RONIC	12 mois	270 000,00		3,74%	3,79%	05/10/2024	DP2023_039	X	10 098,00
710042200077645	03/11/2023	Vente garage St Bonnet de Joux	12 mois	22 000,00		3,74%	3,79%	28/10/2024	DP2023_063	X	822,80
710042200077746	14/12/2023	Produits des assurances	12 mois	780 000,00		3,61%	3,66%	08/12/2024	DP2023_079	X	28 158,00
710042200079059	21/05/2024	Vente bâtiment Molinet	12 mois	460 000,00		3,44%	3,49%	16/05/2025	DP2024-001	X	15 824,00
710042200079261	28/06/2024	Assurances PORT DE PLAISANCE	12 mois	70 000,00		3,45%	3,50%	23/06/2025	DP2024-037	X	2 415,00
710042200079362	28/06/2024	Assurances AAGV	12 mois	5 000,00		3,45%	3,50%	23/06/2025	DP2024-036	X	172,50
		Vente PETR (renouvellement)	12 mois	230 000,00						en cours	
TOTAL				1 837 000,00							57 490,30
Reste à placer				163 000,00							

F) Une projection sur les investissements 2025

1 - Les investissements en cours

- Siège hippodrome :

Une première tranche d'aménagement sommaire a permis d'installer les services voirie, SPANC et techniques. Le tènement immobilier des services techniques sur la commune de Molinet a pu être vendu.

Le maché de maîtrise d'œuvre 2023CC06 a été attribué en septembre 2024. Les marchés de travaux devraient pouvoir être lancés en 2025. Le budget de cette 1^{ère} tranche s'élève à 1 375 0000 €HT.

Une subvention de 250 000 € du Département de Saône et Loire a été obtenue.



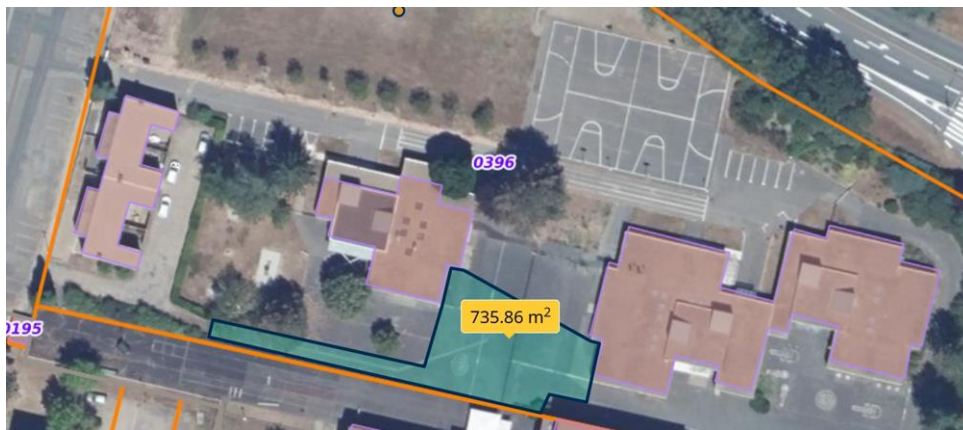
- ALSH à Digoin :

Une mission de maîtrise d'œuvre a été confiée en 2023 pour explorer la faisabilité de l'installation de l'ALSH qui était organisée précédemment sur la commune de Varenne Saint Germain.

Les marchés de travaux doivent être approuvés en septembre 2024. La durée prévue du chantier est d'environ 1 an.

Une autorisation de programme et de crédits de paiement a été votée au BS 2024 pour cette opération pour un montant total de 1 800 000 € TTC réparti sur 2 ans.

Le montant total des subventions notifiées à ce jour s'élève à 772 559 €.



- Extension de l'aire de camping-car :

Ce programme de requalification de la halte nautique de Molinet a notamment pour objet d'accroître les places de parking à destination des camping-caristes (9 places supplémentaires).

Le montant de l'opération s'élève à 211 590 € HT.

Le montant des subventions attendues est d'environ 150 228 € (71%)



2 - Les nouveaux investissements

- Ecole de musique intercommunale :

Un marché de maîtrise d'œuvre pour la requalification de l'école de musique intercommunale sera attribué à l'automne 2024. Les travaux pourraient se dérouler en 2026 en fonction du plan de financement qui est en cours de finalisation.



- Schéma directeur baignade :

Un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le schéma d'orientation de la baignade en piscine sur le territoire du Grand Charolais voté en avril 2024 sera attribué à l'automne 2024.

Le ou les marchés de maîtrise d'œuvre correspondants pourraient être signés en 2025.



6 – LES ENGAGEMENTS PLURI ANNUELS

A) Les autorisations de programme (AP) et des crédits de paiement (CP) : Investissement

Les AP correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminés.

Les CP correspondent à la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des AP correspondantes.

Listes des autorisations de programme à compter de 2021 :

- | | |
|--------------------------------|------------------------------|
| - PLUI | : 629 520 € (CP 2021-2025) |
| - OPAH | : 1 500 000 € (CP 2021-2026) |
| - ALSH DIGOIN | : 1 800 000 € (CP 2024-2025) |
| - SIEGE-HIPPODROME (tranche 1) | : Attente marchés de travaux |

B) Les autorisations d'engagement et les crédits de paiement : Fonctionnement

La M 57 autorise pour les dépenses de fonctionnement des autorisations d'engagement et des crédits de paiement. Cette procédure est réservée aux seules dépenses résultant de conventions, de délibérations ou de décisions au titre desquelles la communauté de communes s'engage, au-delà d'un exercice budgétaire, dans le cadre de l'exercice de ses compétences. Cet outil nouveau devrait être utilisé en 2025 à titre expérimental.

C) Le plan d'investissement pluriannuel (PPI)

La Chambre régionale des comptes dans ses conclusions définitives du 29 février 2024 à propos des exercices 2018 et suivants indique dans sa recommandation n° 2 : « élaborer un plan prévisionnel d'investissement et en assurer un suivi rigoureux ».

Conformément à La loi NOTRe du 7 août 2015, Les collectivités doivent intégrer au **Débat d'orientation budgétaire (DOB)** un volet portant sur les engagements pluriannuels envisagés. Ce volet est souvent présenté et discuté à travers le plan pluriannuel d'investissement.

Ce document est en cours de réalisation et sera débattu en 2025.

7 - LES ORIENTATIONS DES BUDGETS ANNEXES

La Communauté de Communes Le Grand Charolais dispose de 8 budgets annexes :

A) Budget déchets ménagers (023) :

Démarré en 2021, les travaux donnant l'impulsion nécessaire à la réforme de la gestion des déchets se poursuivent. Le principe s'oriente vers un système incitatif, citoyen, solidaire et responsable.

Ainsi, la communauté de communes poursuivra en 2025 ses efforts, d'une part pour accompagner l'optimisation du service ainsi que la prévention et la réduction des déchets, et d'autre part pour poursuivre les travaux de mise en place de la Redevance Incitative (**RI**).

La **RI** permettra de renforcer plusieurs objectifs dans la gestion des déchets :

- Réduire la quantité d'ordures ménagères produites, notamment grâce à l'amélioration du tri et la valorisation des déchets ;
- Mettre en place une tarification plus juste en s'appuyant sur le principe du « pollueur-payeur » et en responsabilisant les producteurs de déchets ;
- Maintenir ou maîtriser les coûts

L'élément remarquable de l'année 2025 sera aussi la mise en œuvre du nouveau marché pour la gestion des déchetteries. Le contrôle d'accès renforcé fera l'objet d'investissement afin de gérer les flux d'une façon plus efficace.

Le prix du service en 2025 devrait suivre le montant de l'inflation pour respecter une logique financière réaliste qui préserve les équilibres financiers nécessaires.

Pour mémoire le budget primitif voté en 2024 :

Fonctionnement

EXPLOITATION		
	DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) 6 722 200,00	6 722 200,00

En investissement

INVESTISSEMENT		
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068) 375 453,00	375 453,00

B) Budget SPANC (31) :

Le budget du SPANC a connu une augmentation d'une partie de ses tarifs en 2024.

Pour mémoire le budget primitif voté en 2024 :

Hausse des tarifs en 2024

Fonctionnement

EXPLOITATION		
	DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) 234 300,00	234 300,00

Investissement

INVESTISSEMENT		
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068) 25 115,00	25 115,00

C) Budget maison de santé (049)

Le budget de la maison de santé de Charolles devrait être très similaire en 2025 à celui voté en 2024.

Pour mémoire le budget primitif voté en 2024 :

Fonctionnement

Total de la section de fonctionnement (3)	75 825,00	75 825,00
---	-----------	-----------

Deux emprunts qui s'achèveront en 2034 et 2036

Investissement

Total de la section d'investissement (2)	33 720,00	33 720,00
--	-----------	-----------

D) Budget lotissement LIGERVAL (056)

Le budget annexe de Ligerval prendra en compte les ventes en cours de négociation.

Pour mémoire le budget primitif voté en 2024 :

Fonctionnement

Total de la section de fonctionnement (3)	3 952 081,94	3 952 081,94
---	--------------	--------------

Investissement

Total de la section d'investissement (2)	4 008 937,78	4 008 937,78
--	--------------	--------------

E) Budget ZAC des Muriers (64)

Pour mémoire le budget primitif voté en 2024 :

Fonctionnement

Total de la section de fonctionnement (3)	166 000,00	166 000,00
---	------------	------------

Investissement

Total de la section d'investissement (2)	66 062,00	66 062,00
--	-----------	-----------

F) Budget office du tourisme (72)

Pour mémoire le budget primitif voté en 2024 :

Fonctionnement

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	303 500,00	303 500,00

G) Budget Port de Plaisance (80)

La Chambre Régionale des Comptes rappelle dans son rapport d'observations définitives à la collectivité que le budget annexe du Port de Plaisance est celui d'un service public à caractère public industriel et commercial.

A ce titre le budget du port de plaisance ne peut être équilibré par un versement depuis le budget principal que de façon exceptionnelle et motivée.

Une réflexion est ouverte sur ce budget pour rechercher la bonne façon de l'équilibrer.

Pour mémoire le budget primitif voté en 2024 :

Fonctionnement

		EXPLOITATION	
		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	162 260,00	162 260,00

H) Budget GEMAPI (114) :

Pour mémoire le budget primitif voté en 2024 :

Fonctionnement

Les cotisations aux syndicats sont la partie la plus importante de la dépense de fonctionnement

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	249 500,00	249 500,00

Investissement :

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	19 500,00	19 500,00

La taxe GEMAPI finance en investissement à ce jour des études